

| | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt | <input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Options |
| <input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur actions et indices | <input checked="" type="checkbox"/> Technologie |
| <input type="checkbox"/> Back-office - Contrats à terme | <input checked="" type="checkbox"/> Réglementation |
| | <input type="checkbox"/> MCEX |

**CIRCULAIRE
4 Août, 2010**

**RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ
Kinross Gold Corporation (K) et Red Back Mining Inc. (RBI)
Plan d'arrangement**

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (« LA CDCC ») ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA « BOURSE »). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LES ÉMETTEURS CONCERNÉS PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Kinross Gold Corporation (« Kinross ») et Red Back Mining Inc. (« Red Back Mining ») ont annoncé le 2 août 2010 qu'elles ont conclu un accord de fusion selon lequel les deux compagnies créeront une nouvelle compagnie. Selon les modalités du plan d'arrangement proposé, chaque action de Red Back Mining sera échangée contre 1,778 actions de Quadra et 0.110 bon de souscription de Kinross.

Suite à la finalisation de la transaction qui est évaluée à approximativement 7.1 milliards \$US sur une base entièrement diluée, les actionnaires actuels de Kinross détiendront approximativement 63% de la nouvelle compagnie alors que les actionnaires actuels de Red Back Mining détiendront approximativement 37%.

La transaction est assujettie à l'approbation de 66 2/3% des actionnaires à droit de vote de Red Back Mining et de la majorité des actionnaires à droit de vote de Kinross, de même qu'aux approbations réglementaires et à certaines autres conditions. Les assemblées extraordinaires au cours desquelles les actionnaires de chaque compagnie voteront se tiendront toutes deux le même jour à la mi-septembre 2010.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CES CLASSES D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres compensateurs peuvent communiquer avec les services aux membres de la CDCC.

Brian Gelfand
Vice-président, Relations institutionnelles et Opérations de marché

Circular no.: 099-2010